Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260707-2026_07_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation : 1er juillet 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi six juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : TACON Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-07-10 Désignation des représentants Association Trégor-Solidarités

L'association Trégor-Solidarités a pour but de concourir à la réflexion sur le maintien à domicile, être une instance de partage et d'échanges sur les besoins identifiés à l'échelle de LTC, assurer la représentation des différents acteurs et usagers dans le développement de l'aide à domicile, et être un membre actif de Lannion Trégor Solidarités (LTS).

Conformément aux statuts d'ATS, afin de constituer le collège 1 de l'association, composé d'élus de chaque commune de LTC, il est demandé à la commune de nommer un élu titulaire et un élu suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 9 voix « pour » et 2 voix « abstention » (M. DEMEERSSEMAN Franky et Mme MORVAN Nolwenn) :

Article 1 : **Désigne** Madame BEGUEC Isabelle élue titulaire d'ATS et Madame LE GAIGNEUR Hélène élue suppléante d'ATS ;

Article 2 : **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 07/07/2026
De l'affichage le 07/07/2026

MAIRIE DE COATRÉVEN (Côtes-d'Armor)